Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213503188-20260716-2026_47-DE

MAIRIE DE SAINT-THUAL
Département d'Ille et Vilaine

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juillet 2026 à 20 heures

Nombre de Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 09 juillet 2026
Nombre de Membres présents : 13	Convocation affichée le : 09 juillet 2026
Nombre de Membres votants : 15	Procès-verbal affiché le : 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :
Loïc COMMEUREUC — Jean-Pierre BATTAIS — Véronique PICHERIT — Alain RENAULT — Nadine CORBEL — Marie-Hélène BRANDILLY — Christian DARTOIS — Patrick MOUSSET — Sébastien LEFEUVRE — Cathy SAGET — Virginie ROBIOU — Céline ROUVRAIS — Florence LE NEN

Absent excusé : Dominique ABALAIN donne pouvoir à Véronique PICHERIT — Frédéric CHEVILLON donne pouvoir à Christian DARTOIS

Marie-Hélène BRANDILLY a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2026/47	**Subventions aux associations hors commune**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, comme chaque année, la commune apporte son soutien aux associations œuvrant sur le territoire par l'attribution de subventions.
À cet effet, une enveloppe budgétaire a été inscrite au budget primitif 2026.
Il précise que la commission en charge de la vie associative s'est réunie. Les propositions ont été établies au regard de l'activité de chaque association.
Une présentation est faite au conseil municipal des conclusions des travaux de la commission ainsi que des montants de subvention proposés.

En conséquence, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

	Autres organisations	**Rappel 2025**	**Montant proposé en 2026**
1	ADMR Tinténiac	100 €	200 €
2	Centre Eugène Marquis	100 €	200 €
3	OSBR (office des sports)	1 000 €	1 000 €
4	Comice Agricole Tinténiac	550 €	550 €
5	Aide alimentaire du linon	- €	200 €
6	Don à la recherche ADHO	100 €	200 €
		1 850 €	**2 350 €**

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

15 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
- D'approuver les propositions de la commission en charge de la vie associative ;
- D'attribuer les subventions aux associations selon le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

SIGNATURES

Le Maire,
Loïc COMMEUREUC

MAIRIE DE SAINT-THUAL ★ ILLE-ET-VILAINE ★

Secrétaire de séance,
Marie-Hélène BRANDILLY

Mme Brandilly